

Prise de position du FNS sur le projet d'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE

## **Le FNS est en faveur d'un accord-cadre institutionnel entre la Suisse et l'Union Européenne**

### **Une recherche de pointe a besoin d'ouverture et de stabilité**

La recherche – fondamentale et appliquée – n'a pas de frontière. Stimulée par une compétition globale, la communauté scientifique confronte ses idées et ses résultats à l'examen des pairs au-delà des frontières nationales. La mobilité est un paramètre fondamental : les chercheurs joignent leurs efforts pour échanger leurs idées et leurs expériences, utiliser les synergies entre leurs domaines de spécialisation, et atteindre la masse critique nécessaire à la conduite de leurs projets. Pour les infrastructures de recherche également, les coopérations internationales sont cruciales. Les infrastructures d'envergure internationale telles que celles offertes par exemple par le CERN et le PSI contribuent à l'attractivité scientifique de la Suisse, qui bénéficie également d'un accès aux infrastructures internationales construites dans d'autres pays.

L'ouverture de la Suisse à la coopération internationale permet non seulement de se confronter aux meilleurs, mais aussi d'attirer les meilleurs.<sup>1</sup> Comme pour l'économie, un cadre juridique stable et l'accès aux réseaux de coopération internationale sont cruciaux pour le succès de la communauté scientifique suisse.

### **La recherche suisse est intégrée à la recherche européenne**

Géographiquement, la Suisse se trouve au centre de l'Europe, et pouvoir participer aux recherches sur les sujets qui dépassent ses frontières (p. ex. énergie, ressources, santé, marché de travail) est d'une importance décisive. 65% des collaborations internationales dans les projets soutenus par le FNS depuis 2011 le sont avec des groupes de recherche dans l'Union Européenne (UE), dont 9% au Royaume-Uni. À ces collaborations dans les projets, s'ajoutent également les destinations de mobilité pour les jeunes chercheurs (42% à destination des États membres de l'UE, soit la même proportion que pour les États-Unis, et 15% vers le Royaume-Uni) ainsi que le développement et l'accès aux grandes infrastructures de recherche.

La recherche a besoin d'accès à d'importants financements. Les programmes-cadres d'éducation, de recherche et d'innovation de l'UE sont conçus pour permettre la réalisation d'activités qui ne peuvent être réalisées à l'échelle d'un État membre seul (principe de la valeur ajoutée européenne). Avec le mécanisme d'association, la Suisse bénéficie d'un accès de plein droit à ces programmes, sans être membre de l'UE. La Suisse est impliquée de plein droit dans la gouvernance de l'Espace Européen de la Recherche et du programme-cadre (comités de programme), peut en influencer les orientations stratégiques et contribuer à la définition des conditions-cadres (feuille de route des infrastructures de recherche, égalité des chances, coopération transfrontalière sur les grands défis sociétaux, ou accès libre aux données et aux publications).

---

<sup>1</sup> Caroline S. Wagner, Koen Jonkers. « Open countries have strong science ». *Nature* **550**, 32–33 (2017).  
<https://www.nature.com/news/open-countries-have-strong-science-1.22754>

Le FNS tisse un réseau d'accords avec les agences de financement de la recherche des pays européens, mais ces accords ne peuvent que compléter l'espace de coopération créé par le programme-cadre de l'UE. L'encouragement national et l'encouragement européen sont tous deux nécessaires. Ils se renforcent mutuellement pour garantir la compétitivité de la Suisse dans la recherche et l'innovation.

## **Un accord-cadre institutionnel serait un facteur de stabilisation et de pérennisation des relations bilatérales entre la Suisse et l'Union Européenne**

Le projet d'accord-cadre institutionnel couvre cinq accords bilatéraux gérant l'accès de la Suisse au marché intérieur européen, dont l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP). Le FNS n'est pas directement touché par les cinq accords bilatéraux, mais constate la forte dépendance entre ces accords et la collaboration européenne de recherche, comme l'a montré l'exclusion de la Suisse du programme Horizon 2020 en 2014, suite à l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse ». Les effets négatifs de cette exclusion ont été perçus immédiatement et ont eu des effets qui se font ressentir aujourd'hui encore, même avec le retour à une pleine association en janvier 2017. La recherche suisse bénéficie de la libre circulation des personnes qui facilite les échanges de connaissances, le recrutement de talents et les coopérations ; ce projet d'accord-cadre offre une possibilité à la Suisse de consolider ses relations bilatérales avec l'UE ainsi qu'une plate-forme de règlement des différends au niveau juridique.

Le FNS est chargé par la Confédération de soutenir la recherche et d'encourager la relève scientifique en Suisse au moyen de fonds publics ; ce mandat inclut également la mission de garantir et de faciliter l'internationalisation de la recherche suisse. Il encourage fortement le Conseil Fédéral à trouver avec l'UE une voie de collaboration stable et durable permettant à la Suisse de conserver sa position de plein droit au sein de l'Espace Européen de la Recherche et d'être associée aux programmes-cadres européens à long terme. Le FNS est d'avis qu'un accord-cadre institutionnel avec l'UE est la seule manière d'atteindre cet objectif.

29 mars 2019